

Compte-rendu du conseil municipal du 14 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffieu s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Eric Pillard, Maire.

Présents: Pierre BROUSSART, Chantal FAUTH, Alphonse GROBON, Arlette MARCELAT, Eric PILLARD, Martine VARENNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusée: Corinne GONGUET, pouvoir donné à Pierre BROUSSART

Absente: Marie-Dominique VIDAL

Elue secrétaire de séance: Chantal FAUTH

ORDRE DU JOUR

1. Cession du vieux véhicule (Kangoo)
2. Achat d'un nouveau véhicule
3. Modification budgétaire: transfert de crédits si achat d'un véhicule
4. Questions diverses

OoOoOoO

A la demande de M. Varenne, le point "**demande de subvention pour l'église**" est ajouté à l'ordre du jour.

La "Sauvegarde de l'art français" à qui une demande de subvention a été adressée, a demandé un complément de dossier, notamment de nouvelles photos. Par ailleurs, une subvention est sujette à l'aval de l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci a mis en cause la couverture choisie et souhaite une couverture en matériaux naturels. Après examen du dossier fourni par les entreprises Carrier, la sauvegarde de l'art français pourrait se contenter du remplacement des ardoises existantes couvrant le chœur par de nouvelles ardoises.

Vu que

- seule une demande par département est acceptée
- le montant d'une subvention éventuelle n'a pas été chiffré
- la couverture du chœur par de nouvelles ardoises entraînerait un surcoût probablement supérieur au montant d'une éventuelle subvention

le conseil décide à l'unanimité de ne pas poursuivre les démarches.

Cession du vieux véhicule (Kangoo)

Le véhicule communal n'étant plus en capacité de passer le contrôle technique, il est proposé de le céder. Unanimité

A cette occasion le contrat d'assurance devra être revu.

Achat d'un nouveau véhicule

Le véhicule pressenti n'est plus à vendre.

Modification budgétaire

Vu que l'achat d'un nouveau véhicule aura lieu en 2020, il faut une délibération pour ouvrir les crédits dans la limite maximale du quart des crédits ouverts en 2019.

Le conseil décide à l'unanimité moins une abstention qu'un véhicule pourra être acheté pour un maximum de 5.500 €.

Le contrat d'assurance sera revu, de même que celui du tracteur.

Questions diverses

Participation aux frais de cantine des enfants Rey: il est précisé que la commune de Ceyzérieu ne prend pas en charge la cantine, étant donné que les enfants prennent leur repas chez les grands-parents. Pour Ruffieu la subvention se monte donc à 1,30 € par enfant et par repas.

TVA forêt: dorénavant la TVA forêt sera soumise au régime normal, à savoir déclarations trimestrielles en fonction des dépenses ou recettes effectives.

Paiement des loyers: à la demande de P. Broussart, il est indiqué que les loyers des logements sont payés, il reste des impayés au St. Didier.

Eclairage public: en réponse à C. Fauth, M. le Maire indique qu'il n'y a pas de nouvelles du SIEA concernant la limitation de l'éclairage de nuit.

M. le Maire souhaite aborder le renouvellement du contrat de la secrétaire et demande le huis clos.

La séance est levée à 20H30.